

L'ECHO DE BOISSEZON



BULLETIN MUNICIPAL N°23 JUIN 2019





Le mot de l'adjoint au Maire

Je suis heureux de communiquer sur le bulletin Communal de Boissezon, bien sûr j'aurai préféré le faire dans des temps plus optimistes.

Elu de la commune et fier de l'être je profite de l'occasion pour vous en remercier tous. Nous avons commencé ce mandat avec une personne d'exception pour qui j'ai une pensée émue, Claude AUSSILLOU, un Maire respectable qui était au service de la Commune.

En effet, nous vivons une époque difficile, une conjoncture économique compliquée avec une répercussion directe sur notre pouvoir d'achat. Cette situation est encore plus vraie pour les habitants de nos hameaux et pour notre village où nous pouvons constater la désertification médicale, commerciale et industrielle.

Je ne suis pas sûr que les gilets jaunes qui samedi après samedi s'expriment soit entendus où qu'ils aient un effet direct sur nos situations pécuniaires. L'augmentation régulière des prix réduit un peu chaque jour notre capacité à vivre dignement.

Alors pouvons-nous encore dans nos villages garder le sourire ?

Je ne ferai pas ici l'historique de Boissezon, pourtant nous avons la chance de vivre dans un cadre agréable où tous les habitants se connaissent et peuvent compter sur la solidarité.

Un village où il fait bon vivre loin des tumultes des grandes villes loin de la pollution des grands sites industriels où seules quelques incivilités ou manque de savoir-vivre dégradent ce climat.

Il faudrait que chacun au cœur du village fasse l'effort de respecter ses voisins, de respecter la propreté de nos rues, de nos pelouses et de gérer ses animaux pour améliorer sensiblement la vie sociale et amicale de Boissezon qui serait ainsi encore plus agréable.

Je ne pouvais pas parler de la crise économique sans souligner que le conseil municipal n'a pas réalisé d'augmentation des impôts depuis notre élection. Malgré des budgets de plus en plus serrés nous réalisons des travaux d'entretien de voiries et de bâtiments. Nous mettons aux normes l'accessibilité des bâtiments publics. D'autres travaux sont prévus avant l'échéance électorale de mars 2020.

Nous arrivons vers la belle saison d'été où je souhaite que chacun puisse profiter des vacances et du soleil. C'est encore une occasion pour chacun de prendre soins de l'autre en particulier des personnes isolées ou âgées qui pourraient souffrir de la chaleur.

Je terminerai en remerciant toutes les personnes qui prennent part à la vie locale, les employés communaux, les associations, les artistes et toutes les personnes qui prennent part à l'amélioration de la vie dans le village.

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances en espérant que vous en profitez au maximum avec peut-être un peu d'insouciance et mettre un instant de côté les soucis du quotidien.

**Le Maire adjoint de BOISSEZON,
VIGOUROUX Serge**

Sommaire

- ❖ **Edito**
P2
- ❖ **Etat Civil**
P2
- ❖ **Décisions Municipales**
P3 à P7
- ❖ **Espace des Associations**
P7 à P14
- ❖ **Informations Diverses**
P15 à P20

Etat Civil

- ❖ **Naissance :**
- ❖ **Mariage :**
- ❖ **Décès :**
Mme BATIGNE (née MARTY) Lucette le 8 juin 2019



L'ECHO : DECISIONS MUNICIPALES



Conseil Municipal du 7 janvier 2019

Taxe de séjour.

Madame Le Maire explique au conseil, qu'à la demande de la préfecture, la délibération n°2018_D64 « institution de la taxe de séjour pour 2019 » doit être annulée.

En effet, la communauté d'agglomération de Castres Mazamet a déjà institué, par délibération du 25 septembre 2017, la taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire y compris sur la commune de Boissezon.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Nouveau plan de financement : travaux intérieurs de la salle polyvalente.

Madame Le Maire explique au conseil que des devis ont été établis pour un montant de 24 813,04€ HT. Proposition d'un nouveau plan de financement :

Nouveau Plan de financement :

Subvention : DETR 2018 30%	7 443,91€
Subvention : Conseil Départemental Tarn 20%	4 962,60€
Subvention : CACM 25%	6 203,26€
Autofinancement : Commune 25%	6 203,27€

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 2019.

Les services de l'Etat (la DDT) se sont désengagés sur tout ce qui concerne l'urbanisme (DP, PC, CU, PD...) depuis le 1 juillet 2015.

C'est pourquoi la commune de Boissezon a choisie en 2015 de passer une convention avec la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet qui traite les dossiers d'urbanisme à travers les services d'urbanisme des villes de Castres ou de Mazamet.

A ce jour, la ville de Castres étant instructeur des dossiers de notre commune, il nous est proposé de renouveler la convention. Après délibération, le conseil autorise Le Maire à signer le renouvellement de la convention jusqu'au 31 décembre 2019.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Régie de recettes : création de la régie cartes postales et photocopies.

Mme Le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de revoir les régies de recettes et d'instaurer une seule et même régie de recettes pour les photocopies et les cartes postales.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité :

-De supprimer la régie de recettes cartes postales et la régie de recettes photocopies pour créer une seule régie cartes postales et photocopies.

-De nommer Mme BORDE Marie régisseuse de la régie de recettes cartes postales et photocopies.

-Autorise Mme Le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Approbation du rapport d'activité 2017 du SIAEP du Pas des Bêtes.

Mme Le Maire présente le rapport d'activité 2017 concernant le service public d'eau potable SIAEP du Pas de Bêtes.

Après délibération, avec 8 voix pour et 1 abstention, le conseil accepte le rapport d'activité du SIAEP du Pas des Bêtes pour l'année 2017.

CDG81 document unique.

Madame Le Maire explique au conseil l'obligation, qu'ont les collectivités, de tenir un registre appelé « document unique ».

Il est proposé au conseil :

-De faire intervenir le CDG81 service de prévention des risques professionnels, afin d'élaborer ce « document unique ».

-De donner pouvoir à Mme Le Maire afin de signer tout document administratif ou contractuel relatif à l'élaboration du document unique.

Après délibération, le conseil donne son accord à l'unanimité.

Conseil Municipal du 26 février 2019

Défense incendie à Labro (DECI).

Mme Le Maire explique au Conseil qu'il est obligatoire depuis 2017 d'avoir une défense incendie dans les zones constructibles.

Considérant que la commune n'a pas de terrain à Labro.

Considérant qu'un permis de construire a été déposé en 2019 sur un terrain constructible à Labro.

Considérant qu'il n'y a pas de défense incendie à Labro.

Il est proposé au Conseil de faire une demande auprès des ayants droits d'un patus à Labro afin que ces derniers en cèdent une partie à la commune pour y installer une défense incendie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet de mise en place d'une défense incendie à Labro.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches administratives afférant à ce dossier.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

Plan de financement

« Travaux de réfection et d'isolation de la mairie ».

Mme Le Maire explique au Conseil que le bâtiment abritant la mairie nécessite des travaux d'isolation et de réfection.

En effet, cet immeuble a de gros problèmes d'isolations et a besoin également d'un bon rafraîchissement en particulier depuis que l'on a fait l'accessibilité de la mairie. Il a une mauvaise isolation des murs, des plafonds et des fenêtres. Les radiateurs sont très vétustes et gros consommateurs d'énergie. De plus, il se trouve au-dessus d'une halle ouverte, cela entraîne des problèmes d'isolations également au niveau du sol.

Un plan de financement est proposé suite aux devis d'un total hors taxes de 51 529,18€.

Subvention : DETR 2019 30% **15 458,75€**

Subvention : Conseil Départemental Tarn 20% **10 305,84€**

Subvention : CACM 15,39% **7 930,34€**

Subventions : Région 14,61% **7 528,41€**

Autofinancement : Commune 20% **10 305,84€**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le plan de financement ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférant à ce dossier ;

Convention « Autan de Blues 2019 ».

Mme Le Maire explique qu'une convention est passé avec Lo Bolegason et la commune de Boissezon afin d'accueillir un concert à la salle polyvalente le 31 janvier 2019 dans le cadre du festival Autan de Blues.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

AUTORISE la commune à prendre en charge les frais de fonctionnement ;
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférant à ce dossier ;

Terre d'Hautaniboul.

En raison de l'effondrement du chemin du moulin en 2015 la Commune de Boissezon est en litige avec la société Terre d'Hautaniboul. Après quelques années de procès

Et :

Suite au jugement du TGI de Castres du 6 décembre 2018

Suite à l'Arrêt de la Cour d'appel de Toulouse du 4 juillet 2018.

Les Budgets Primitifs 2019 n'ayant pas été adoptés à ce jour. Sur proposition de Madame Le Maire et afin de régler les frais demandés, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches afin de régler les sommes dues.

Dit que les crédits correspondants seront portés au budget primitif 2019 au compte 678 (autres charges exceptionnelles) du budget communal lors de son adoption.

Dématérialisation des actes des collectivités : avenant n° 2 à la convention initiale pour extension du périmètre (actes d'utilisation ou d'occupation des sols et marchés publics.).

Vu la loi 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Vu le décret 2005-324 du 7 avril 2005 posant les principes de la télétransmission

Vu la délibération de la CNIL 2006-056 dispensant les collectivités locales de déclaration

Vu la délibération du 26 janvier 2011 n°06/2011 portant dématérialisation des actes

Vu la délibération du 22 février 2012 n°09/2012 portant avenant à la convention,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le dispositif de transmission des actes au contrôle de légalité par voie électronique : il s'agit d'une procédure informatique « ACTES » qui est une chaîne de dématérialisation complète de transmission des documents à la préfecture intégrant le contrôle de légalité.

Désormais, à travers cette plateforme de dématérialisation, il sera possible d'envoyer les procédures d'urbanisme (utilisation du sol) et les marchés publics supérieurs à 209 000,00€ ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Madame le Maire donne lecture du projet d'avenant à la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet d'avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

AUTORISE Madame le Maire à signer le projet d'avenant et tout document afférant à ce dossier ;

Exécution du budget 2019 avant son vote, ouverture de crédits en section d'investissement dans la limite des quarts de crédit ouvert en 2018 dans le budget communal.

Conformément à l'article L1612-1 du CGCT,

Les Budgets Primitifs 2019 n'ayant pas été adoptés à ce jour,

Sur proposition de Madame Le Maire et afin d'éviter toute rupture dans l'exécution du budget communal,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Madame Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessous, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de la commune de l'exercice 2018.

Dit que les crédits correspondants seront portés au budget primitif 2019 de la commune, lors de son adoption.

En 2018 le total des crédits votés en dépenses d'investissement au chapitre 21 est de 231 000€.

En 2019 vote au budget communal section dépenses d'investissement au chapitre 21 dans la limite du ¼ des crédits soit 50 000€ dont 30 000€ à l'article 2131.

Conseil Municipal du 4 avril 2019

Avis du conseil municipal suite à la décision des électeurs concernant la vente des biens de sections de Tremengous, parcelle G8.

Mme Le Maire explique au Conseil que les résidents de Tremengous ont exprimé le souhait d'acquérir les biens de sections de Tremengous, parcelle G8.

Vu la délimitation des différentes parcelles faite par le géomètre expert et attribuées aux habitants.
Vu le procès-verbal d'élection accordant la rétrocession de la parcelle G8 à la commune de Boissezon, en date du 6 mai 2017,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision prise par ces électeurs, les ayants droits de la parcelle G8 à Tremengous.

Demande de procuration suite à la vente de section de Tremengous, parcelle G8.

Considérant la proposition de vente des biens de sections de Tremengous aux ayants droit.

Considérant que Mme CABROL Jacqueline, Maire de la Commune, ne pourra pas effectuer les démarches administratives concernant la parcelle G71.

Proposition est faite de donner procuration au premier adjoint, Mr MILHET Benoit, pour effectuer toutes les démarches administratives auprès du notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de donner procuration à Mr MILHET Benoit pour effectuer toutes les démarches administratives auprès du notaire concernant la vente de la parcelle G71.

Adhésion 2019 CAUE.

Le CAUE du Tarn est un organisme autonome associant l'Etat, le département, les collectivités et les acteurs locaux de l'aménagement.

Il exerce ses activités de conseil, d'information, et de sensibilisation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme de l'environnement et du paysage, et ce, sans intérêt dans le processus de maîtrise d'œuvre.

Le tarif de l'adhésion est de 0,20€ par habitant (408) soit **81,60€**.

Après délibération le conseil donne son accord à l'unanimité.

Vote des taxes 2019 :

Taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non-bâti.

Madame Le Maire demande au Conseil de voter les taux d'imposition pour l'année 2019. Le Conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition suivants :

Désignation	Taux 2019
Taxe habitation	8.37 %
Foncier bâti	29.36 %
Foncier non bâti	79.88 %

Le Conseil donne son accord :

9 voix pour

Vote du tarif assainissement collectif 2019/2020.

Madame le Maire propose au Conseil de fixer le montant de la redevance assainissement collectif du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020 à 1.10 € HT par m3 d'eau consommée et un abonnement d'un montant de 62 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord,

9 voix pour.

Approbation du Compte Administratif 2018 : Budget Communal.

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du Budget Communal 2018.
Hors présence de Mme CABROL Jacqueline, Maire de la Commune, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du Budget Communal 2018.

Approbation du Compte Administratif 2018 : Budget Assainissement.

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du Budget Assainissement 2018.
Hors présence de Mme CABROL Jacqueline, Maire de la Commune, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du Budget Assainissement 2018.

Budget Communal : Vote du Budget Primitif 2019.

Monsieur VIGOUROUX Serge, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, propose au Conseil Municipal le Budget Primitif de la Commune pour 2019.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif de la Commune pour 2019.

Budget Assainissement : Vote du Budget Primitif 2019.

Monsieur VIGOUROUX Serge, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, propose au Conseil Municipal le Budget Primitif de l'assainissement pour 2019.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif de l'assainissement pour 2019.

Provision pour risque au budget communal 2019.

Vu l'effondrement du mur de La Laurier, en raison de travaux effectués par la société ERDF qui sous-traite entre autres la société Engelvin TP Réseaux et la société SPIE Sud-Ouest, la Commune de Boissezon décide de porter plainte. Numéro du dossier **1403777-4 Commune de Boissezon c/ Société ENEDIS anciennement Electricité Réseau Distribution France.**

Vu le jugement du 13 juin 2017 du Tribunal Administratif de Toulouse.
Considérant qu'il y a des risques financiers en raison de la demande en appel faite par la partie adverse.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire une provision de 100 000€ sur le budget de 2019.

Embauche pour remplacement de l'agent technique cet été.

Madame Le Maire explique qu'il est nécessaire d'embaucher une personne en contrat saisonnier cette été afin de remplacer l'agent technique en congés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'embauche en contrat saisonnier d'un agent afin de remplacer Mr MARAVAL Nicolas pendant ses congés d'été.
- DONNE mandat à Madame le Maire à engager les démarches et signer toutes pièces relatives à cette embauche.

L'ECHO : ESPACE DES ASSOCIATIONS



ÉCOLE PUBLIQUE

NOËL : rencontre RPI Boissezon-Cambounès

Les élèves des deux écoles se sont rencontrés le 20 décembre à la salle polyvalente de Cambounès pour fêter les vacances de Noël. Les enfants ont eu la possibilité de participer à divers ateliers sur le thème de Noël selon leurs envies. Le goûter de Noël, une boîte de chocolats apportée par le Père Noël, a été offert par les mairies des deux communes.

Piscine

Durant les mois de mai et juin, tous les jeudis, les élèves du RPI Boissezon-Cambounès participent à six séances de natation à l'Archipel.

Carnaval

Comme chaque année, pour fêter le départ en vacances, les élèves de Boissezon ont fait Carnaval le vendredi 22 février. Ils se sont tous déguisés pour l'après-midi. Nous avons profité d'une magnifique après-midi sous le soleil pour faire un petit tour dans le village, avec lancer de confettis, puis nous avons partagé un agréable goûter avec de nombreux parents présents.

Rencontres RER Vent d'Autan

Une rencontre avec les élèves de St Salvy a eu lieu le mardi 2 avril à Boissezon. Suite au spectacle Faim de Loup, de la compagnie Point d'Ariès, que les enfants ont pu apprécier le matin à Brassac, nous nous sommes retrouvés à l'école pour pique-niquer et participer à des ateliers autour de la récupération et des jeux de lutte.

La dernière rencontre inter-écoles aura lieu le mardi 4 juin. Les enfants se rendront au parc de la Marquise à Brassac avec les élèves de Vabre, de St Pierre et de St Salvy pour participer à une journée autour des déchets.

Sortie de fin d'année

Les élèves de Boissezon participeront à leur dernière sortie pour terminer cette année scolaire. Ils iront passer la journée du mardi 2 juillet avec les copains de l'école de St Salvy à la maison du bois et du jouet à Hautpoul et aussi à la passerelle pour les plus grands.

Fête des écoles

Nous vous donnons rendez-vous pour cette fin d'année scolaire au gymnase de Boissezon pour la fête des écoles du RPI le samedi 29 juin.

*Nous prendrons les **grandes vacances** le vendredi 5 juillet.*

**La Directrice,
Marie Julie MAFFRE**



Samedi 15 juin 2019 a eu lieu notre première randonnée pédestre semi-nocturne familiale sur deux parcours, la première de 5 km et une seconde de 10 km. Un pot de départ, sans alcool bien sûr, a été offert aux participants suivis, pour ceux qui le désiraient, d'un repas. Environ 80 personnes ont participé à cette manifestation. Cette soirée c'est déroulé dans la convivialité et le respect de la nature avec pour les petits des énigmes, grâce à leurs réponses ils ont pu repartir avec un plant d'arbre qui je l'espère sera replanté et pourra grandir dans les jardins ou forêts.



Lors du repas nous avons fait en sorte que tous les consommables soient biodégradable, compostable ou réutilisable afin de sensibiliser grands et petits sur le respect de notre planète et l'importance du recyclage. Le bureau de l'APE « ABC » souhaite remercier la Mairie de Cambounès, la Mairie de Boissezon, l'Office de Tourisme Sidobre Vals et Plateaux, le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, Trifyl, Décathlon, Château des Plantes, Affiches et Posters, Le Stère Occitan, Assemat bois (scierie de Cambounès), l'Epichérie (Epicierie de Cambounès), la carrière de Cambounès, les marcheurs de Cambounès pour le soutien financier et logistique. Nous remercions aussi toutes les organisations et associations qui nous ont aidé à relayer cet événement sur tous les réseaux ainsi que tous les participants qui ont permis que cet événement soit une très belle réussite. Au vu du succès de cette manifestation nous vous invitons au mois de septembre (samedi 28 septembre 2019) pour notre nouvelle randonnée semi-nocturne pédestre familiale à Boissezon. Nous tenons aussi particulièrement à remercier, les membres de l'APE, les marcheurs de Cambounès ainsi que tous les bénévoles de s'être rendu disponible que ce soit pour l'organisation, l'encadrement des deux circuits, mais aussi pour le repas qui fut un vrai régal.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 29 juin 2019 au gymnase de Boissezon à 14h30 pour la représentation du spectacle de fin d'année des enfants des écoles de Boissezon et Cambounès (spectacle ouvert à tous). A l'issue du spectacle, afin d'amuser les petits, des stands avec des jeux seront mis à leurs disposition. N'hésitez pas à venir.

Les membres de l'association ainsi que sa Présidente vous souhaitent de bonnes vacances et vous donnent rendez-vous à la rentrée prochaine pour de nouvelles rencontres.

**L'équipe de l'APE « ABC » &
Sa Présidente, Coralie PASQUIER DUMUR**

ASSOCIATION DE PECHE AAPPMA



En collaboration avec la Fédération pêche du Tarn, l'AAPPMA Boissezon, Cambounès, St Salvy invitent tous les enfants de 5 à 14 ans à la traditionnelle animation pêche au centre du village. Rendez-vous le samedi 22 juin 2019 à Boissezon de 14h00 à 16h00 (carte pêche obligatoire 6€). Un goûter, des cadeaux et la distribution des truites pêchées terminera cet après-midi. Les enfants venez nombreux avec vos cannes, accompagnés de vos parents.

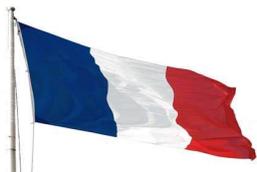


Le Président, Jean Luc CABROL

Musée Mémorial pour la Paix

Le Militarial

La Bastide du Fort
81490 Boissezon



La période d'hiver de fermeture du musée a été mise à profit pour des travaux de réagencement des pièces.

Toutes les armes ont été rassemblées dans une pièce unique sécurisée. De nouveaux ateliers ont été installés de façon à pouvoir les présenter au public dans les meilleures conditions. Elles ont été rangées par pays et par période et une étiquette permet de les reconnaître et de les situer dans l'espace et le temps.

La salle de la Libération a été réaménagée. L'un de nos bénévoles, Serge Bazzaco a procédé à l'identification du matériel de transmission qui a repris place dans de nouvelles vitrines avec à chaque fois des informations sur les différents objets. Ce réaménagement nous a permis d'aérer la pièce. Ainsi les mannequins sont plus visibles.

A l'étage les pièces abritant les collections de réserve n'ont pas été oubliées. Nous avons libéré une pièce pour en faire une salle de réunion. Elle abrite également les cadres photos et cadres de médailles qui décorent ainsi les murs.

Tous les uniformes ont été rassemblés dans une même pièce et sont rangés dans des armoires sur cintre. Leur inventaire est actuellement en cours.

Une autre pièce est actuellement en cours de restauration. Elle abritera prochainement tous nos mannequins.

Les travaux d'inventaire et de rangement se sont poursuivis au cours de ce dernier semestre. Dans la bibliothèque les livres 14-18 sont tous classés et rangés. La période 39-45 est en cours. Du 15 au 23 juin une exposition temporaire aura pour titre « La Drôle de Guerre et les soldats tarnais morts en mai-juin 1940 ». L'inauguration aura lieu le samedi 15 juin à 17 heures. Plusieurs mannequins, objets et documents nous rappelleront les équipements des soldats mobilisés en septembre 1939. Seront également présentées, des recherches faites par les membres de l'association sur les soldats natifs du Tarn et morts dans les combats de mai-juin 1940. »

Chers amis Boissezonais, vous êtes tous invités à venir découvrir cette exposition temporaire.



Assemblée Générale 2019 : Un moment fort

Musée Mémorial pour la Paix
Le Militarial
La Bastide du Fort
81490 Boissezon
<http://www.lemilitarial.com/>

L'objet insolite du mois :

Un objet insolite exposé au musée. Appareil pour calculer les indemnités des prisonniers.

Cette règle sophistiquée permettait de calculer les indemnités des prisonniers de guerre 39-45.

En fonction du grade, de la date de capture en mai ou juin 1940 et de la durée de captivité, on déterminait l'indemnité à laquelle pouvait prétendre le soldat.



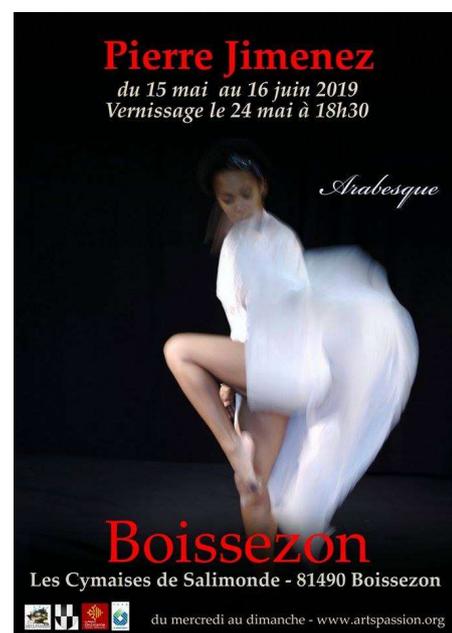
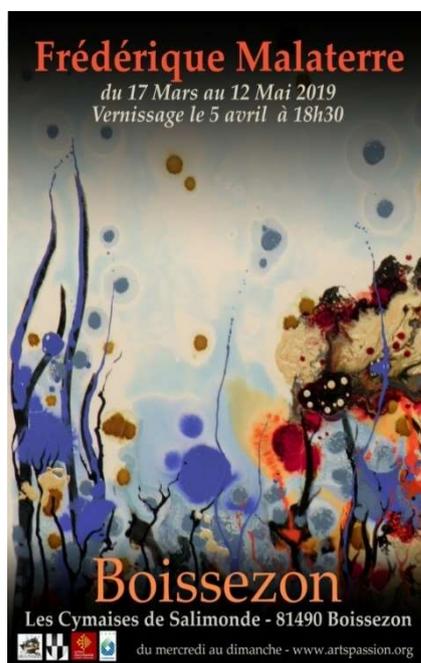
**Le Président,
Jean-Pierre DARMAIS**



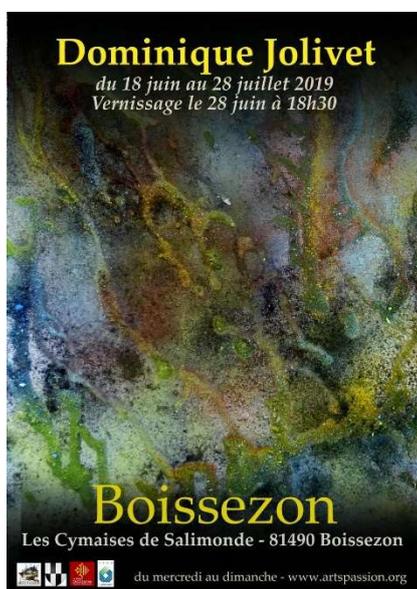
Avril/ Mai

Début de saison à la galerie
les Cymaises de Salimonde
avec
Frédérique Malaterre
Laques sur toiles

Mai/Juin
Pierre Jimenez
Photographes



Juin /Juillet
Dominique Jolivet
Pastelliste



Août/Septembre

Expo collective des artistes de
l'association



Du 21 Septembre au 6 Octobre 2019
2eme Biennale de sculpture
au gymnase de Boissezon avec 16 Artistes de
la Région Occitanie
Invité d'Honneur
Serge Sallan, Sculpteur sur Marbre

Deux nouveaux Artistes
viennent d'arriver à Boissezon
et occupent deux ateliers dans
la rue sœur Philomène :

Cyril Mougeot Reinhart,
Photographe d'Art
Et
Jean Jacques Mangiaracina,
Artiste Peintre

Le Président,
Benoit MILHET



MJC DE BOISSEZON



Le projet « Les MJC vous baladent » initié par la Fédération Régionale des MJC Midi Pyrénées et Fédération Départementale des MJC du Tarn regroupent les 14 MJC de la communauté d'agglomération Castres/Mazamet et Castres-Lameilhé-Randonnée (association affiliée au réseau MJC). La programmation suit le rythme des quatre saisons. Après la balade de l'automne qui s'est déroulé sur Labruguière. Les MJC de Boissezon, Noailhac et Lagarrigue ont déployé leur énergie, leur connaissance du territoire intercommunal, leur compétence et leur engagement associatif pour organiser collectivement la balade d'hiver sur Boissezon avec dans l'idée principale de permettre à chacun, à l'occasion de cette randonnée de 8 km accessible à tous les niveaux, de se forger un autre regard sur son environnement de vie, de partager avec d'autres personnes une expérience culturelle et citoyenne au travers de surprises artistiques et historiques.

Le dimanche 17 mars, au départ de la place de la mairie de Boissezon, plus de 140 randonneurs ou baladeurs se sont retrouvés, pour marcher ensemble sur le sentier de découverte autour du village. A mi-parcours, les MJC ont offert une pause-café avec des fruits. A l'arrivée, une soupe ainsi qu'un apéro ont été servis. Après les discours de circonstance de Mr MILHET Benoit, adjoint au maire de la commune de Boissezon, Mme BARBERAN Sylvie, Présidente de la fédération régionale des maisons des jeunes, et de la culture de Midi Pyrénées et Mr AUSSILLOU Pierre, Président de la MJC de Boissezon. Les participants avaient la possibilité de se restaurer sur place avec la ferme des Goutines, qui a su les faire saliver avec les produits de leur ferme. Une buvette était à disposition afin de se désaltérer. Il y avait aussi la possibilité de prendre son pique-nique. Pour le dessert les jeunes de la MJC de Lagarrigue ont proposé une vente de desserts afin de financer leur sortie lors des vacances d'été.



Suite à cette pause bien méritée, appréciée par tous, malgré des conditions météorologiques qui se sont légèrement dégradées avec l'apparition d'un léger crachin, le théâtre de l'Isatis de Lautrec nous a ravis en interprétant « Meunier veut marier sa fille » en extérieur dans le village.

Belle réussite pour cette deuxième sortie dans le cadre des « MJC vous baladent ».

Les MJC de Boissezon, Noailhac et Lagarrigue tiennent à remercier l'ensemble des baladeurs pour leur participation au projet « Les MJC vous baladent... » ainsi que tous les bénévoles et artistes qui ont participé pour que cet événement soit un succès malgré le temps incertain. L'équipe de la MJC de Boissezon



Le samedi 13 Juillet 2019

Aura lieu un repas dansant avec assiette de charcuterie animé par Gratt'DeLaPatt' <https://www.grattdelapatt.fr/croix> 3h de spectacle, chansons françaises et internationales chansons festives à la guitare et au chant.

Après le concert : musiques actuelles, disco, dance, twist, ambiance, etc.... avec lumières, fumée, tout pour faire la fête.

Un feu d'artifice sera tiré par la municipalité du pied de l'église, vous pourrez le regarder de sur la place de la mairie entre 22h30 et 23h00

Vous pourrez venir à cette soirée sans réserver, le service des repas débutera à 20h00 l'équipe de la MJC de Boissezon vous attend nombreux au gymnase municipal comme à votre habitude.

Gratt'DeLaPatt'

- Artiste du spectacle vivant -
Guitare, chant, Ukulele, Accordéon

Chanteur Guitariste en solo

Chanson Festive & Composition
3h de spectacle unique
sur toute la France...

- Festivals,
- Comités des fêtes,
- Comités d'entreprises,
- Associations, Clubs,...
- Restaurants, Campings,
- Particuliers
(soirées entre amis, anniversaires...)
- Mariage, Baptême, Anniversaire, Retraite,...
- Evénements
(fêtes familiales, inauguration, promotion,...)

- Discomobile après le concert en option -

www.grattdelapatt.fr

Contact : 06 14 79 65 07

Musique en écoute gratuite sur le site

Concours de belote



Comme l'an passé nous avons réédité les concours de belote qui ont eu lieu d'octobre 2018 à mars 2019 tous les premiers samedis de chaque mois. Vingt-une équipe fidèle aux rendez-vous se sont affrontés dans la convivialité avec de nombreux lots à la clé, personne n'est reparti les mains vides. Nous remercions tous les joueurs de Boissezon, Noailhac, Brassac, Mazamet etc.... de leurs participations. Nous vous attendons le samedi 5 octobre 2019 pour le premier concours de la saison dans la salle polyvalente qui s'est fait une petite beauté, en espérant vous comptez de plus en plus nombreux. Bonne vacances à tous et au mois d'octobre !!

L'équipe de la MJC de Boissezon & Son Président, Pierre AUSSILLOU

ASSOCIATION DE CHASSE

L'assemblée générale aura lieu le 26 Juillet 2019 à 20H00, salle du troisième âge, à Boissezon.

Ordre du jour :

- Bilan financier 2018
- Organisation et prévision pour la saison 2019/2020
- Questions diverses

Les cartes d'adhérents pourront être retirées, à ce moment-là, au prix de 50,00€.

Après cette date, les cartes seront disponibles chez le président à la Laurié 81490 BOISSEZON (téléphone 06 10 04 72 54)

Photographie :

L'équipe Boissezon Puech du Fau



Le Président, JC HUCKERT

L'ECHO : INFORMATIONS DIVERSES



Canicule et fortes chaleurs

Comme les années précédentes, les services de l'Etat ont mis en place un « Plan National Canicule » (P.N.C) ayant pour objectifs d'anticiper l'arrivée d'une canicule, de définir les actions à mettre en œuvre au niveau local et national et d'en limiter les effets sanitaires.

Il comporte 4 niveaux coordonnés avec les niveaux de vigilance météorologique.

Le niveau 1 : Veille saisonnière (vigilance verte sur la carte de Météo France)

Il est activé sans présomption de canicule du 1^{er} juin au 15 Septembre et correspond à un état de vigilance. Il comporte notamment la mise en œuvre d'un dispositif d'information préventive.

Au niveau national, il se traduit par la mise en service d'un numéro vert du ministère de la santé et des sports "canicule info service" au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe) accessible du lundi au samedi de 8 heures à 20 heures.

Des recommandations sont également disponibles sur les sites internet :

http://www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaieurs_extremes.html

http://www.inpes.sante.fr/10000/themes/evenement_climatique/canicule/canicule-comprendre.asp

Au niveau départemental, Etat et Département doivent à ce stade assurer le relais de messages et recommandations aux établissements et services relevant de leur champ de compétence.

Depuis le 1er juin, le niveau de veille saisonnière du Plan National Canicule a été déclenché.

Le niveau 2 : Avertissement chaleur (vigilance jaune sur la carte de Météo France)

Il correspond à un épisode de fortes chaleurs. Une phase de veille renforcée est instaurée permettant d'anticiper et/ou préparer les mesures à mettre en place en cas de passage en niveau 3, notamment en matière d'information et de communication.

Le Département alerte et mobilise ses propres services et contribue au repérage des personnes fragiles en lien avec les Mairies du département.

Le niveau 3 « Alerte canicule » (vigilance orange sur la carte de Météo France)

Le niveau 3, déclenché à l'initiative du Préfet du Département, conduit à la mobilisation des acteurs concernés et à la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées à la prise en charge notamment des personnes à risque.

Le Département, à cette étape, met ses équipes de terrain à disposition des Maires.

Le service Médico-social Personnes Agées met en place une permanence téléphonique du Lundi au Vendredi afin d'être informé des situations nécessitant une réévaluation du plan d'aide APA en urgence ou des situations de vulnérabilité et danger.

Quotidiennement, le service adresse un relevé des situations problématiques à la Direction générale de la Solidarité qui en rend compte à la cellule de crise mise en place par le Préfet du Département.

Si à ce stade, vous rencontrez des difficultés ou si vous souhaitez alerter sur des situations de danger ou de vulnérabilité concernant des personnes âgées, vous pouvez utiliser :

® le numéro vert « Information Personnes Agées » : 0 805 60 81 81

® ou le courriel du service : saic@tarn.fr

Le niveau 4 « Niveau de mobilisation maximale » (vigilance rouge sur la carte de Météo France)

Il est déclenché au niveau national par le 1^{er} Ministre et correspond à une canicule avérée exceptionnelle, intense et durable, nécessitant la mise en œuvre de mesures exceptionnelles. Retrouvez toutes ces informations sur le [site internet du Département dédié aux personnes âgées](#).

Ressources utiles

Consulter [la carte de vigilance de Météo France](#) (mise à jour à 06h00 et à 16h00) et les [conseils de Météo France selon les niveaux de vigilance](#)

Canicule info service

Plateforme téléphonique "canicule info service" 0 800 06 66 66 (appel gratuit) accessible tous les jours, de 9h00 à 19h00.



Rappel concernant l'usage du feu sur le département

PRÉFET DU TARN

Depuis le 12/07/2018 monsieur le Préfet du Tarn a abrogé l'arrêté préfectoral du 22 février 1999 relatif à la prévention des incendies d'espaces naturels combustibles et l'a remplacé par un arrêté relatif à l'emploi du feu et au brûlage à l'air libre des déchets verts et autres produits.

Cet arrêté précise notamment que le brûlage à l'air libre des déchets verts des ménages est strictement interdit.

Cette interdiction est valable en tout temps et tout lieu.

En effet, les végétaux coupés issus de parcs et de jardins (déchets verts) sont considérés par la réglementation sur les déchets comme des déchets ménagers (rubrique n°20-02 du tableau de l'annexe II à l'article R541-8 du code de l'environnement qui porte classification des déchets).

Les déchets de tonte, les feuilles sèches, les rémanents d'élagage d'une haie... sont donc concernés par cette interdiction permanente.

Toutefois cet arrêté prévoit une dérogation à ce principe d'interdiction générale de brûlage à l'air libre des déchets verts. Cette dérogation s'applique au brûlage des déchets verts issus du débroussaillage réglementaire, dès lors qu'aucun autre moyen d'élimination de ces déchets facilement accessible n'est mis à la disposition des particuliers à qui s'impose cette obligation légale (cf chapitre 2 de l'arrêté).

Cet arrêté régit également l'usage du feu pour les propriétaires et leurs ayants droits lorsque les déchets végétaux ne sont pas assimilés à des déchets ménagers. C'est le cas pour les végétaux coupés ou sur pieds brûlés dans le cadre d'une activité agricole ou forestière.

En tout état de cause, l'arrêté interdit strictement l'emploi du feu sous toutes ses formes (et donc le brûlage de végétaux coupés également) entre le 15 mai et le 15 octobre dans et à proximité des massifs boisés à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements.

Vous pouvez trouver, toutes les informations utiles, sur le site de l'État à l'adresse suivante :

<http://www.tarn.gouv.fr/brulage-des-dechets-verts-r645.html>



Lutte contre le moustique tigre

Le moustique tigre est implanté dans l'ensemble du département depuis quelques années. Ce moustique, vecteur de maladies comme la Dengue, le Zika ou le Chikungunya, nécessite une surveillance renforcée.

Celle-ci est mise en place du 1^{er} mai au 30 novembre, durant la période où cet insecte est le plus actif.

Afin de lutter contre la prolifération du moustique tigre, une cellule départementale a été mise en place pour mettre en œuvre des mesures de prévention et de traitement qui font l'objet d'un arrêté préfectoral : ARRÊTE du 19 avril 2019, relatif à « la lutte contre les moustiques potentiellement vecteurs de maladies dans le département du Tarn. »

Vous pouvez trouver, toutes les informations utiles à l'adresse suivante :

https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/sinformer

CHIKUNGUNYA DENGUE • ZIKA

Comment une épidémie en France métropolitaine pourrait-elle survenir ?
Comment la prévenir ?

Aujourd'hui, il n'y a pas d'épidémie de CHIKUNGUNYA, de DENGUE ou de ZIKA en France métropolitaine. Cependant, un moustique de type *Aedes*, appelé moustique tigre, qui peut véhiculer ces virus est présent dans certaines régions de France.

POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- 1 Pour éviter de se faire piquer, portez des vêtements longs et amples et utilisez des produits anti-moustiques.
- 2 Éliminez les eaux stagnantes où les moustiques pondent leurs œufs : coupelles de pots de fleurs, gouttières, etc.
- 3 Consultez votre médecin traitant en cas de fièvre, douleurs articulaires, douleurs musculaires, maux de tête, éruption cutanée, conjonctivite, en particulier au retour d'un voyage dans une zone tropicale.



1 Une personne en voyage dans un pays où le CHIKUNGUNYA, la DENGUE ou le ZIKA sont présents, se fait piquer par un moustique porteur de l'un des virus et attrape le CHIKUNGUNYA, la DENGUE ou le ZIKA.



2 DE RETOUR EN FRANCE MÉTROPOLITAINE, cette personne malade se fait piquer par un moustique *Aedes* sain. Le moustique se fait ainsi infecter par le virus du CHIKUNGUNYA, de la DENGUE ou du ZIKA.



3 Quelques jours plus tard, le moustique infecté devient contaminant.



4 Ce moustique peut alors transmettre le virus à une autre personne saine en la piquant.



5 Il faut plusieurs jours pour que les symptômes du chikungunya, de la dengue ou du zika apparaissent chez la personne contaminée par le moustique. Pendant au moins 1 semaine après l'apparition des symptômes, la personne malade peut contaminer un autre moustique sain si elle se fait piquer.



2 POSSIBILITÉS

SI LA PERSONNE MALADE SE PROTÈGE DES PIQÛRES DE MOUSTIQUES, ELLE CONTRIBUE À PRÉVENIR L'ÉPIDÉMIE. Elle ne contamine pas d'autres moustiques. Ainsi le virus ne se propage pas à d'autres personnes.

SI LA PERSONNE MALADE NE SE PROTÈGE PAS DES PIQÛRES DE MOUSTIQUES, ELLE PEUT TRANSMETTRE LE VIRUS. En effet, elle peut se faire piquer par un moustique *Aedes* sain qui peut ainsi être infecté par le virus du CHIKUNGUNYA, de la DENGUE ou du ZIKA.



Coup de pouce du Conseil Départemental pour tous les élèves entrant en 6^{ème}

Pour aider les familles à mieux supporter le coût financier induit chaque année par la rentrée scolaire, le Conseil départemental a souhaité donner un coup de pouce pour alléger la facture des fournitures scolaires et ainsi augmenter leur pouvoir d'achat.

Ainsi à la rentrée de septembre prochain, tous les élèves entrant en 6^{ème} recevront un kit d'une valeur de 34 € comprenant une calculatrice de type collègue, un dictionnaire et un petit sac à dos.

Ce kit viendra s'ajouter aux diverses mesures déjà mises en œuvre pour améliorer le pouvoir d'achat des familles : le chéquier collégien d'une valeur de 180 euros, la prise en charge de 5,05 euros sur le coût réel d'un repas qui est de 8,05 euros, à quoi s'ajoute l'aide à la restauration scolaire pour les familles les plus modestes.

La calculatrice, comme vous le savez, fait partie des fournitures demandées à l'entrée au collège.

Nous savons par expérience que les parents ont souvent à cœur de procurer très tôt à leurs enfants le matériel scolaire.

Aussi et afin que le plus grand nombre de familles s'économise l'achat d'une telle calculatrice, nous souhaiterions que vous puissiez avant les vacances relayer l'information de ce coup de pouce financier auprès des parents d'élèves des écoles primaires dépendant de votre secteur.

Le Président du Conseil Départemental

Travaux sur la commune

Des travaux d'accessibilité à l'église ont été réalisés au niveau de la sacristie.



Travaux de réfection de voirie sur la route de Labro jusqu'au Griffoulas.



La bastide du fort, qui abrite « Le Militarial », a eu des travaux de réfections au niveau des charpentes ainsi que dans la cour qui mène à la salle des associations.



La salle polyvalente de la commune est à nouveau disponible aux habitants et aux associations après quelques travaux de rénovation bien mérités.



Nouveauté à Boissezon

Une jeune étudiante et habitante de la Commune, Déborah THOMAZE, se lance dans la vie active.

Après avoir fait des études de couture elle souhaite s'installer sur la commune et ouvrir un atelier de couture ainsi qu'un coin épicerie et dépôt de pain afin de permettre aux habitants d'avoir un service de proximité.

Son projet est prévu pour le mois de juillet 2019. Cependant, les demandes d'aides financières faites auprès de différents organismes n'ont pas abouti.

C'est pourquoi elle décide de mettre en place une cagnotte en ligne, où chacun peut participer : <https://www.leetchi.com/c/creer-un-commerce-dans-un-village>

Elle a besoin d'un petit coup de pouce afin de pouvoir envisager l'ouverture de son atelier et de l'épicerie le plus rapidement possible. Le financement de son projet s'élève à 5 000€.

Un grand merci à toutes les personnes qui l'aideront dans son projet.

Pour les personnes qui ne disposent pas d'un accès internet il vous est possible de faire un don à l'adresse suivante : 6 rue de la Salette 81490 Boissezon.

Nouvelle recrue sur le centre de secours de BRASSAC.



Un sapeur-pompier volontaire est une personne qui, en plus de son activité professionnelle et de sa vie familiale, donne de son temps pour assurer un secours de proximité et d'urgence auprès de la population.

Le SDIS du Tarn a une nouvelle recrue originaire de Boissezon. En effet, notre agent technique, Nicolas MARAVAL, fait depuis peu partie des sapeurs-pompier volontaires sur le centre de secours de BRASSAC.

Si vous souhaitez devenir à votre tour sapeur-pompier volontaire (SPV), vous devez remplir plusieurs conditions (âge, aptitude physique etc.). Vous vous engagez pour une période de 5 ans renouvelable tacitement. La formation comprend une formation initiale et continue.

Les missions du SPV sont la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement. Les sapeurs-pompier volontaires ne sont pas rémunérés, mais seulement indemnisés. Vous pouvez suspendre votre engagement pour raisons personnelles. Alors, pourquoi pas vous ?

LA POSTE

Pendant les congés d'été la poste sera fermée
du 13 au 17 août 2019 inclus.





ÉCOLE DE BOISSEZON

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
2 rue Amédée Maraval
81490 BOISSEZON 05.63.50.52.83
ce.0810142P@ac-toulouse.fr

Horaires de l'école :
lundi, mardi, jeudi, vendredi
9h00-12h00 et 13h45-16h45

Merci aux parents souhaitant **inscrire leurs enfants pour la rentrée scolaire 2019** de se rendre à l'école **au plus tard le vendredi 28 juin 2019.**

Vous devez fournir :

- la fiche de renseignements « inscription rentrée 2019 » complétée
- le certificat d'inscription délivré par la mairie de Boissezon
- une photocopie du livret de famille
- une photocopie des vaccins (carnet de santé de l'enfant)

Une **matinée de familiarisation** avec les locaux et de rencontre avec les autres élèves sera organisée le **lundi 1^{er} juillet 2019** de 9h00 à 12h00.

